



**RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE SÉANCE**

Le quinze juillet deux mil huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Maire de Saint-Aunès.

**Présents :**

A. AMASIO. A. AQUILINA. M-F. BA. J-P. BAUD. V. CARBONELL.  
H. CRISTAU. M. DUFOUR. C. FAUCONNIER. G. GRABIEL.  
J. HELSEN. A. HUGUES. M-L. MALATERRE. B. MEYNIER.  
M. PECCOUX. C. PEREYRON. R. SALVADOR. P. SEGURA.  
F. THOMAS. J-L. VALETTE. E. VERDELHAN.

**Absent excusé :**

P. VANDROUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal de la dernière réunion du deux juin deux mil huit, ainsi que l'ordre du jour de la réunion de ce jour.

Emilie VERDELHAN est nommée Secrétaire de séance.

**FINANCES**  
**Henri CRISTAU**

### I – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

La construction de la Médiathèque, avenue du Mas de Sapte, a été estimée à un montant de travaux de 1.100.000 €.

Afin de parfaire ce financement, Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint aux Finances, propose de solliciter un fonds de concours exceptionnel auprès de la Communauté de Communes du Pays de l'Or, qui a adopté le principe de fonds de concours 2008, lors du Conseil Communautaire du 13 juin 2008 avec une inscription budgétaire de 1.600.000 € dans son budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès de la Communauté de Communes du Pays de l'Or, un fonds de concours exceptionnel, le plus large possible, pour parfaire le financement de la Médiathèque.

**URBANISME & ENVIRONNEMENT**  
**Alain AQUILINA**

### I – Z.A.C. DES CHÂTAIGNIERS

« Présentation par Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint à l'Urbanisme ».

Le 05 mai 2008 une esquisse du programme des constructions de la Z.A.C. des Châtaigniers a été présentée par la S.E.M. ACMEO et Monsieur GALLOUEDEC, Architecte du Bureau d'Etudes Garcia / Diaz.

Lors de cette réunion trois points importants ont été soulevés :

- 1 - Les difficultés de sorties sur l'ex R.N. 613 générées par un apport supplémentaire de population,
- 2 - La circulation intérieure de la future Z.A.C. et son raccordement au réseau routier existant, plus particulièrement à la sécurisation de l'avenue Paul Cézane,
- 3 - Le positionnement de l'habitat collectif en R+2 et les possibilités éventuelles de le répartir sur l'ensemble de la zone.

#### ➤ Sur le point n° 1 : R.N. 113.

Une rencontre a eu lieu le 18 juin dernier au Département de l'Hérault avec un ingénieur chargé des routes pour évoquer le problème de cette mise en sécurité de cet accès. A ce jour, il nous a confirmé qu'aucun projet concret n'était programmé et que le Département allait lancer une étude sur ce carrefour.

Madame le Maire a évoqué la possibilité d'installer provisoirement un feu tricolore afin d'améliorer la sortie ; le Département n'a donné aucune réponse positive sur cette question. Quelques jours plus tard, les services départementaux sont venus en Mairie pour évoquer le projet de la rocade est (D.E.M.). Nous leur avons confirmé que nous ne donnerions aucun avis sur ce projet et que nous nous y opposerions tant que l'ensemble des problèmes de circulation de Saint-Aunès ne serait pas évoqué et des solutions positives proposées sur le carrefour de la R.N. 113, l'aménagement du R.D. 24 et du carrefour des lavoirs, les jonctions éventuelles sur les futures collectrices de l'A.9.

Cette information a du être transmise à l'ingénieur qui nous avait reçu ainsi qu'au président du Conseil Général ; nous sommes donc dans l'attente de leur réponse !

➤ Sur le point n° 2 : Schéma de circulation.

L'urbaniste de la zone présente au Conseil Municipal, le nouveau schéma de circulation établi. Ce plan de circulation allège les accès vers l'avenue P. Cézane en privilégiant un carrefour d'entrée important en amont de la zone déjà bâtie sur le R.D. 24, en favorisant une circulation vers la Voie Romaine, pour l'entrée du village, en desservant la majorité des opérations par la Voie Romaine et en favorisant des passages piétonniers et des déplacements divers.

Le Conseil Municipal prend acte de ce nouveau schéma et donne un avis favorable à son élaboration.

➤ Sur le point n° 3 : Habitat collectif.

Monsieur GALLOUEDEC, Urbaniste, présente au Conseil Municipal les diverses solutions qui ont été étudiées pour un éventuel éclatement de la zone d'habitat collectif prévue initialement.

La topographie du terrain et les contraintes posées par les lignes à haute tension ainsi que les bassins de rétention obligatoires imposés par la loi sur l'eau rendent quasiment impossible une dispersion de ces bâtiments. Afin de permettre une meilleure intégration, Monsieur GAROUANEC propose une nouvelle implantation de ces bâtiments dans un sens beaucoup plus longitudinal mettant en valeur des trouées visuelles.

Les bâtiments à caractère locatif aidé se situent sur la partie haute et leur accès se fait par la Voie Romaine.

La coulée verte est élargie, la végétation actuelle est maintenue car elle offre un écran vert naturel, le fossé d'écoulement des eaux pluviales sera recalibré.

Ce projet assure une mixité de typologie de logements permettant à notre Commune de conserver toutes les tranches d'âges : des jeunes couples alimentant nos écoles en difficultés d'effectifs, ainsi que les classes d'âges vieillissantes qui pourraient s'installer dans des logements agréables et bien situés ; de plus par une bonne répartition de S.H.O.N. ce projet s'équilibre en fournissant une qualité d'infrastructure et d'habitat notable.

Après délibérations et longues discussions, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet présenté en demandant toutefois sur la partie de lotissement classique, un peu plus de petits lots individuels, permettant de répondre aux nombreuses attentes des jeunes Saint-Aunésois.

L'Urbaniste et la S.E.M. ACMEO prennent acte de cette modification qu'ils incèreront dans le projet définitif se conformant ainsi à l'avis du Conseil Municipal.

## **II – AMÉNAGEMENTS DES ABORDS DE LA MAIRIE.**

Messieurs Alain AQUILINA et Alain HUGUES, tous deux respectivement Adjoint à l'Urbanisme & Environnement, et, Travaux, présentent au Conseil Municipal, suite à la réunion avec la paysagiste Madame SIMAR du bureau d'études TERA MATER retenu pour le projet paysagé des travaux extérieurs de la Mairie, les modifications à apporter au futur parking des Salles Associatives et de la Mairie.

Il est proposé de doubler le parking actuel en créant un sens unique de circulation et de l'agrémenter par des haies plantées pour végétaliser les façades relativement austères du Centre Associatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions présentées. Un avenant au Marché initial sera établi par le Cabinet SERI après estimation des travaux programmés.

## **III- AUTOROUTE A.9. : CONVENTION.**

Monsieur Alain AQUILINA donne un compte rendu au Conseil Municipal d'une réunion tenue en Mairie avec la Société VINCI, mandatée par les Autoroutes du Sud de la France, concernant les ouvrages interceptés par le projet du dédoublement de l'A.9.

A cet effet, une convention entre la Commune et la Société des Autoroutes du Sud de la France, permettra de lancer une étude préalable au rétablissement des réseaux concernés. Cette étude confiée pour l'assainissement à la Société VEOLIA, sera financée par les A.S.F.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention précitée.

#### **IV – CONSTITUTION SERVITUDE B.R.L. EXPLOITATION / COMMUNE DE SAINT-AUNÈS.**

Par lettre du 12 juin 2008 l'Office Notarial de Baillargues nous transmettait un acte pour constitution de servitude à la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône et du Languedoc pour emprunter sur notre Commune, le domaine public pour une étude de réseaux.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la présente servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer de document précité.

**TRAVAUX**  
**Alain HUGUES**

#### **I – VOIRIE DE LIAISON – RUE JULES FERRY / AVENUE DU MAS DE SAPTE**

Comme suite à la publication du 16 juin 2008 concernant les travaux de voirie de liaison au devant de la médiathèque, (entre la rue Jules Ferry et l'avenue du Mas de Sapte), Monsieur Alain HUGUES présente au Conseil Municipal les résultats de l'ouverture de plis tenue par la Commission d'Ouverture ce jour 15 juillet 2008.

Deux lots avaient été établis :

➤ Le lot n° 1 : « Voirie – réseaux humides, espaces verts » pour un montant estimé de 169.000 € H.T. a été attribué après vérification des offres à l'entreprise EIFFAGE, moins disante, pour un montant de 137.423,94€.

➤ Le lot n° 2 : « réseaux secs, alimentation électrique, éclairage public » estimé à 20.000 € H.T. a été attribué, après vérification des offres à l'entreprise SPIE SUD OUEST, moins disante pour un montant de 27.956,20 €.

Le montant général du marché estimé initialement à 189.000 € H.T. a été attribué aux deux entreprises précitées pour un montant total de 165.380,14 € H.T, soit 197.794,65 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer avec les entreprises attributaires, les marchés pour la réalisation de cette opération.

#### **II – AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Monsieur Alain HUGUES donne un compte rendu au Conseil Municipal de l'avancement des divers chantiers lancés sur la Commune :

➤ Médiathèque / Salle Multifonctions : les travaux de pose de placoplâtre sont quasiment terminés ainsi que les aménagements extérieurs ; le planning des travaux est jusqu'à aujourd'hui respecté.

➤ Terrain d'entraînement : le décaissement du terrain d'entraînement est terminé, la plantation de la pelouse sera réalisée vers 22 juillet 2008. Nos services techniques ont quasiment terminés la clôture ; Monsieur Alain HUGUES tient à souligner qu'ils ont réalisé ce travail dans les temps impartis avec une finition impeccable

- Aménagement des abords de la Mairie : Messieurs Alain Hugues et Alain AQUILINA présentent au Conseil Municipal les modifications apportées au carrefour du rond point extérieur de la Mairie, ainsi que du doublement du parking extérieur de la Salle des Associations. Ces projets ont été soumis à l'avis de la paysagiste, et du Bureau d'Etudes SERI .
- Jeu de Pétanque : l'Entreprise TRAVESSET, adjudicataire est en train d'installer, suite aux travaux d'extension des jeux de boules, l'éclairage nécessaire à leur utilisation nocturne pour un montant de 23.000€.
- Tennis : les travaux d'aménagement du Club House sont quasiment terminés, le raccordement téléphonique va enfin être réalisé.
- Ecoles clôtures : les travaux d'installation d'une clôture sur l'avant cours « primaire / maternelle » sont effectués. Un barillet commun aux trois portails déjà existants sera posé avant la rentrée scolaire.
- Camion benne : suite à la consultation auprès de divers garages pour l'acquisition d'un camion benne, Monsieur Alain HUGUES présente au Conseil Municipal, le devis du mieux disant. L'acquisition d'un camion benne de marque IVECO DAILY 35 C 12 pour un montant de 29.008,86 € est proposée ; le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette acquisition.

## COMMUNICATION & CULTURE

### Cécile PEREYRON

### COMMUNICATION

**1 – Site Internet** : Madame Cécile PEREYRON donne le bilan de fréquentation du site de la Commune. Plus de 100 personnes le visitent régulièrement, avec un pic le jeudi 10 juillet à 217. A ce jour, environ 2600 visiteurs.

De nombreux regards positifs nous ont été donnés par la population, par les internautes et d'autres Mairies nous ont même contacté pour s'en inspirer.

**1 – Affichage** : Des affiches ont été réalisées par les Services Administratifs pour orner les diverses sucettes et panneaux d'affichage de la Commune.

Elles permettent de souhaiter à la population de bonnes vacances d'été de la part du Maire et de l'Equipe Municipale.

### CULTURE

Le Cinéma de plein air a connu un vif succès, plus de 500 personnes ont assisté à la projection, grâce au dévouement de la Commission Municipale, la restauration a été aussi fort appréciée.

## SPORTS / ASSOCIATIONS / JEUNESSE

### Pierre SEGURA

**1 – Compte rendu des diverses manifestations** : Monsieur Pierre SEGURA fait un compte rendu de la journée du 13 juillet 2008 qui a donné toute satisfaction, environ 250 personnes ont partagé le repas offert par la Municipalité, plus de 500 personnes ont participé à la retraite au flambeau et au feu d'artifice, le bal de clôture a également connu un succès particulier.

**2 – Subvention concours de pêche** : La société de pêche « La Pescalune » a participé, comme chaque année, à l'organisation du concours de pêche par l'apport de truites et la gratuité des licences aux jeunes pêcheurs.

En fonction de la faible participation à ce concours, due très certainement à son report, la subvention initialement prévue de 850 € sera ramenée à 500 € en accord avec la société précitée.

**3- Subvention Pétanque :** Le Club de Pétanque Saint-Aunésais a largement participé à l'organisation du repas du 13 juillet offert à la population ; en dédommagement des frais engagés, Monsieur Pierre SEGURA propose de lui accorder une subvention complémentaire de 500 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte cette proposition, décide de lui accorder une subvention complémentaire de 500 €.

### **SCOLAIRE**

**Marie-Françoise BA**

#### Rythme scolaire

Compte tenu du passage à la semaine de 4 jours, de nouveaux horaires devraient être mis en place, nous sommes en attente de la réponse de Monsieur l'Inspecteur.

Suite à la suppression du samedi matin, les A.T.S.E.M. nous sont redevables de 3 h 15 par semaine. Avec le Directeur Général des Services, nous leur avons proposé 3 solutions :

- 1°) 3 h de garderie par semaine et par A.T.S.E.M.,
- 2°) Effectuer du ménage pendant une partie des vacances scolaires,
- 3°) Réduction du temps de travail de 80 à 70 %.

La solution retenue par les A.T.S.E.M. est la première.

### **PERSONNEL.**

#### Modification du Tableau des Effectifs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ à la retraite de Monsieur Roland ROUAIX, Contrôleur Principal des Travaux, il est nécessaire d'assurer dans les meilleurs délais, son remplacement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Agent de Maîtrise pour lui permettre de lancer un recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à créer un poste d'Agent de Maîtrise pour lui permettre de lancer un recrutement.

### **INTERCOMMUNALITE**

#### 1) BILAN D'ACTIVITÉS 2007.

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le bilan d'activités 2007 du S.I.V.O.M. de l'Etang de l'Or et de la Communauté de Communes ainsi que le Compte Administratif sont à leur disposition pour consultation et seront mis à la disposition du Public.

#### 2) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – ANNÉE 2007.

Le rapporteur rappelle que selon les dispositions du décret n°95-635 du 06 mai 1995 modifié et n° 2000-404 du 11 mai 2000, les établissements publics ayant compétence en matière d'élimination des déchets ménagers, « pour Saint-Aunès, la Communauté de Communes du Pays de l'Or », doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Pays de l'Or.

Ce rapport sera tenu à la disposition des administrésLe Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport précité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la liste des Membres de la Commission Communale des Impôts directs donnée par le Directeur des Services Fiscaux de l'Hérault en application de l'Article 1650 du Code Général des Impôts.

#### Les Commissaires Titulaires sont :

- Henri CRISTAU.
- Pierre SEGURA.
- Alain AQUILINA.
- Alain HUGUES.
- Cécile PEREYRON.
- Marie-Luce MALATERRE.
- René SALVADOR.
- Lucette BOUSQUET.

#### Les Commissaires Suppléants sont :

- Martine PECCOUX
- Jacques HELSEN
- Mireille DUFOUR
- Florence THOMAS
- Brigitte MEYNIER
- Ange GARCIA
- Philippe DENOS
- Christian CAUSSE

Les intéressés recevront une notification dans les meilleurs délais par le Maire de la Commune, Président de Droit de la Commission Communale des Impôts Directs.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 H 30